

MOT DE LA DIRECTRICE PRINCIPALE

ENGAGEMENTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES



La Sûreté du Québec est fière de contribuer à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées et de réitérer ses engagements à mettre en place des mesures concrètes pour :

- Réduire les obstacles à l'intégration professionnelle de personnes handicapées;
- S'assurer de répondre adéquatement aux besoins de citoyens handicapés;
- Sensibiliser l'ensemble du personnel à l'importance de l'intégration des personnes handicapées.

Jusqu'à ce jour, trois plans d'action (2009-2010, 2010-2012, 2012-2014) à l'égard des personnes handicapées ont été développés. Ces plans d'action ont permis à la Sûreté d'implanter des actions concrètes qui sont devenues récurrentes et continues au sein de l'organisation. Ces actions se retrouvent sous les cinq axes suivants :

- Axe 1 – Accessibilité des lieux
- Axe 2 – Accessibilité des services
- Axe 3 – Accès à l'information
- Axe 4 – Accès à l'emploi
- Axe 5 – Information, sensibilisation et réalisation

Ainsi, les demandes spécifiques des personnes handicapées, employés ou citoyens, sont désormais traitées au même titre que les autres demandes. C'est pourquoi la Sûreté adopte une nouvelle approche afin de poursuivre ses engagements envers les personnes handicapées en maintenant ses efforts visant à favoriser leur intégration sociale et professionnelle. En ce sens, les actions mises de l'avant au cours des dernières années sont dorénavant intégrées dans les processus réguliers de la Sûreté et sont donc maintenues et améliorées en continu.

Les engagements pris par la Sûreté se veulent une contribution à « faire du Québec une société plus inclusive! », où les personnes handicapées peuvent y vivre à part entière.

Suzanne Boucher
Directrice principale, Sûreté du Québec